accompli son devoir et qu'elle ne s'est pas acquittée de ses responsabilités, lorsqu'elle nous dit, à la veille d'un bill aussi important que celui-ci, que cela ne marche pas à Radio-Canada.

Si elle avait été un ministre ou une personne responsable, elle aurait dû s'enquérir auprès d'une société relevant de sa compétence pour savoir si cela allait bien ou si cela allait mal. C'est pour cela, évidemment, que nous, du parti conservateur, désirons obtenir plus de renseignements, afin de donner justice non seulement aux gens de Radio-Canada, mais également au ministre. Le ministre est actuellement dans une position fausse et nous voulons régler le cas. Au sein d'un comité parlementaire, on peut entendre des personnes capables de donner des explications sur l'administration de Radio-Canada; c'est aussi simple que cela, et je me demande comment il se fait qu'un certain député de la province de Québec s'oppose à ce que la population canadienne soit mise au courant de toute la vérité, de rien autre chose que la vérité. C'est tout simplement ce que nous voulons savoir.

Monsieur l'Orateur, nous étudions un bill d'une importance extraordinaire. Il s'agit de légiférer sur un moyen de communication qui

appartient à tous les Canadiens.

Je n'ai pas seulement des reproches à faire au ministre; j'ai également le droit de la féliciter pour certaines dispositions du bill, et je dis qu'en cela, elle a tenu compte des recommandations du comité parlementaire de la radiodiffusion, de la télévision, des films et de l'assistance aux arts, à l'effet que le système de télévision et de radiodiffusion devrait être un système strictement canadien, qu'il devrait appartenir à tous les Canadiens, qu'il devrait diffuser dans les deux langues, anglaise et française, et qu'il devrait également concourir à cimenter l'unité canadienne.

Le système devrait employer les deux langues. J'espère que tous les députés, même ceux qui ne sont pas d'origine française, admettront que le système de télévision et de radiodiffusion doit être le bien de tous les Canadiens et qu'on doit tâcher de l'exercer en tenant compte des deux grandes majorités culturelles que nous avons au Canada: les Canadiens français et les Canadiens anglais.

Par ailleurs, s'il y a des minorités culturelles d'origine française qui résident au Manitoba, en Saskatchewan, en Colombie-Britannique ou dans d'autres provinces anglaises, il faut que ces minorités soient en mesure de bénéficier des services de Radio-Canada. Je dis qu'il incombe à Radio-Canada de donner à ces minorités d'expression française tous les moyens de se procurer les services de ce système de radiodiffusion. En cela, je suis

accompli son devoir et qu'elle ne s'est pas parfaitement d'accord avec le secrétaire acquittée de ses responsabilités, lorsqu'elle d'État.

Je suis également d'avis que ce système doit appartenir à tous les Canadiens. On m'a déjà dit, après enquête auprès de Radio-Canada, qu'on avait institué la télévision en couleur parce qu'on voulait concurrencer certaines émissions des États-Unis étaient captées sur le territoire canadien. Je dis que le ministre devrait, de concert avec les dirigeants de la nouvelle Commission de radiodiffusion, prendre toutes les dispositions nécessaires afin que ce système de radiodiffusion, qui est la propriété de tous les Canadiens, soit "contrôlé" par les Canadiens. En cela, je pense que le ministre a répondu à l'appel du comité de la radiodiffusion, de la télévision, des films et de l'assistance aux arts, lorsqu'elle a inclus ce principe dans le bill que nous étudions présentement.

Il y a également la question de l'ingérence politique au sein de la Société Radio-Canada ou de la nouvelle Commission qui sera formée. Nous avons appris, et je pense que cela est de règle pour tous les partis politiques, que cette Commission devra être à l'abri de toute ingérence politique. Cela ne veut pas dire que les parlementaires ne doivent pas prendre leurs responsabilités, lorsqu'il s'agit de scruter les dépenses de la Société Radio-Canada. Mais je vois dans le bill certaines dispositions qui ne pourront pas mettre à l'abri de l'ingérence politique cette Société de la Couronne ou cette Commission de

radiodiffusion.

Par exemple, le gouvernement se réserve la nomination des présidents des deux grands organismes. Or, je prétends que ces organismes sont tellement importants, exercent une influence tellement considérable dans notre milieu, dans la société au sein de laquelle nous vivons, que ces nominations-là devraient relever du Parlement canadien, au même titre que celle de l'Auditeur général du Canada.

Je dis que le gouverneur en conseil, les ministres, le premier ministre, en se réservant le droit de nommer les deux présidents de ces organismes, se placent dans une situation dangereuse, et même lorsqu'il n'en sera pas question, on pourra toujours les accuser d'avoir nommé à la tête de ces deux organismes des gens qui pourront servir le gouvernement au pouvoir, conservateur, libéral ou socialiste. J'espère que ce ne sera jamais un gouvernement socialiste; conservateur ou libéral, j'admets cela. C'est pour cela que je dis que le ministre devrait, à mon avis, soumettre les nominations des deux présidents de ces organismes à l'approbation de la Chambre.

Un autre domaine dans lequel il est bien dangereux de faire de l'ingérence politique

[L'hon. M. Asselin.]